

Le 9 juillet 2020

Communiqué de presse

Le rapport d'activité 2019 de l'Agefiph est publié

Mercredi 30 juin 2020, le conseil d'administration de l'Agefiph a adopté le rapport d'activité 2019 de l'association.

L'année 2019 fut une année très riche, tant sur le plan des réformes législatives accompagnées par l'Agefiph que des réflexions engagées avec les acteurs de l'emploi, de la formation-orientation et du handicap.

Les enjeux autour de l'emploi des personnes handicapées étaient et restent très importants. Malgré une très légère embellie en 2019, le taux de chômage des personnes handicapées est beaucoup trop élevé et l'emploi des personnes handicapées peut encore fortement progresser. La crise actuelle renforce encore le besoin de soutien de l'emploi des personnes handicapées.

L'Agefiph soutient les démarches d'inclusion dans le champ de l'emploi et de la formation et les parcours des personnes en situation de handicap en mettant son expertise, les outils et les aides qui peuvent assurer le recrutement d'une personne handicapée, un maintien dans l'emploi, une création ou une reprise d'entreprise, une formation, ou une politique d'emploi de personnes handicapées qui produit des résultats.

En 2019 l'Agefiph s'est adaptée, comme elle sait le faire depuis plus de 30 ans. Elle a intégré les mutations politiques et législatives, en particulier les incidences de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 concernant l'OETH ou la formation professionnelle, ou encore celles de la loi Pacte qui prévoit la création d'un indice ou label « engagement employeur ».

Ses équipes ont participé aux travaux de la concertation nationale sur l'offre de services à destination des personnes en situation de handicap



et des entreprises et assuré le pilotage par du chantier « engagement des employeurs ».

L'offre de service et d'aides financières de l'Agefiph s'est également ouverte en 2019 aux entreprises adaptées et l'Association s'est engagée aux côtés de l'Etat et de l'UNEA notamment, pour donner toutes leurs chances de réussite aux expérimentations de CDD tremplins, d'entreprises adaptées de travail temporaire et d'entreprises pro-inclusives dans le cadre de « Cap vers l'entreprise inclusive ». L'Etat a aussi confié en 2019 à l'Agefiph la gestion du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) destiné à la formation des salariés des entreprises adaptées.

L'Agefiph a contribué à la réussite du rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi et apporté son éclairage à tous les niveaux de l'Etat et à l'ensemble des acteurs concernés, pour que les orientations retenues assurent à la fois l'inclusion recherchée, une bonne complémentarité des responsabilités avec l'Agefiph et le FIPHFP.

Enfin, en 2019, le conseil d'administration de l'Agefiph a voté une stratégie triennale pour l'innovation 2019-2022. Inédite par son ampleur, elle mobilise 10 millions d'euros sur trois ans. Conformément à notre positionnement stratégique, cette démarche s'est construite avec les collaborateurs, les administrateurs et les partenaires de l'Agefiph (Etat, Pôle emploi, FIPHFP, CNSA, Cheops, FIRAH...).

Ces actions et résultats sont en partie le fruit de la démarche de transformation engagée par l'Agefiph en 2017. C'est ce même engagement qui lui a permis, dès le début de la crise sanitaire, de mobiliser 31 millions d'euros pour proposer aux personnes en situation de handicap, aux entreprises et aux travailleurs indépendants en situation de handicap des mesures exceptionnelles adaptées aux situations inédites du printemps. (<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/les-services-et-aides-financieres-de-lagefiph-pour-securiser-le-de-confinement>).

Une mobilisation qui se poursuit avec la mise en place prochaine d'une consultation en ligne des personnes handicapées et des entreprises pour identifier les besoins qui ont émergés de la crise sanitaire (+ d'informations sur www.activateurdegalite.fr) et la tenue d'une édition 100% digitale de l'Université du Réseau des référents handicap du 6 au 9 octobre .



Le rapport d'activité en chiffres

L'Agefiph a financé en 2019 des actions destinées au maintien, à l'insertion dans l'emploi, à la formation ou encore à la mobilisation des entreprises à hauteur de 496,5 millions d'euros, soit 61 millions d'euros de plus qu'en 2018. Ces financements ont notamment permis :

- 81 146 placements par les Cap emploi, soit + 0,8% qu'en 2018,
- 19 876 maintiens réussis dans l'emploi, soit + 8,4% qu'en 2018,
- 4 049 entrées en alternance, (-18% qu'en 2018)
- le soutien à la création de plus de 3 985 entreprises (+11% qu'en 2018)
- 4 4498 actions de formation (-10% par rapport à 2018),
- 3 319 entreprises supplémentaires accompagnées par le biais de notre offre de conseil et d'accompagnement aux entreprises.

Les services et aides de l'Agefiph ont contribué à la réussite de 92 919 parcours en 2019 (+ 1,2% qu'en 2018).

Le rapport d'activité 2019 de l'Agefiph complet ici :

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-07/Rapport%20d%27activit%C3%A9%20AGEFIPH%202019.pdf>

A PROPOS DE L'AGEFIPH

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. **En 2019, l'Agefiph a participé au financement de près de 223 000 aides et services.**

Plus d'informations sur www.agefiph.fr Suivez l'Agefiph sur twitter @Agefiph_

CONTACTS PRESSE

Pauline Carde

pcarde@lebureau decom.fr
01 86 95 36 82 / 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti

g-cristofolletti@agefiph.asso.fr
01 46 11 00 69 / 06 21 65 41 96

